

**Bonjour à tous,**

Découvrez ce mois-ci les articles sur les thèmes suivants : une meilleure alimentation pour lutter contre le cancer, l'affichage obligatoire des tarifs des médecins, taux de rendement Mutex 2008. Bonne lecture et à bientôt.

### **Cancer : l'alcool en cause, même à faible dose**



La consommation d'alcool augmente les risques de cancer dès le premier verre, alerte l'Institut national du cancer (Inca). La viande rouge, la charcuterie et le sel sont également pointés du doigt.

[En savoir plus](#)

### **Tarifs des médecins : un devis obligatoire dès 70 euros**



Depuis le 1er février, les médecins qui pratiquent des dépassements d'honoraires doivent fournir un devis détaillé à leurs patients dès 70 euros. Cette mesure complète la mise à disposition des tarifs des médecins sur le site de l'assurance maladie [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr).

[En savoir plus](#)

### **Mutex : taux de rendement 2008**



Un taux de 4,50 %\* sera servi pour les contrats d'épargne individuelle placés sur les fonds en euros des contrats d'assurance vie de Mutex. Un service appréciable au regard des événements de l'année écoulée...

[En savoir plus](#)

### **Professionnels de santé : affichage obligatoire des tarifs**



Médecins, dentistes, kinésithérapeutes, infirmiers, orthophonistes, podologues, etc : tous les professionnels de santé doivent désormais afficher leurs tarifs de consultation "de manière visible et lisible" en salle d'attente, selon un décret paru le 12 février au Journal officiel. Ce texte introduit également l'obligation de mentionner le niveau de remboursement par l'assurance maladie.

Autre nouveauté : le professionnel de santé doit aussi afficher ses prix pour "au moins cinq des prestations les plus couramment pratiquées". Jusqu'à présent, seuls les médecins et les masseurs-kinésithérapeutes avaient l'obligation d'afficher le montant de leurs honoraires. En cas de non-respect de ces obligations, le professionnel encourt une amende administrative pouvant atteindre 3.000 euros.